

## MACADI

Maintenance Assistance Configuration  
Aide à Domicile en Informatique

### Conditions Générales de Vente Janvier 2009

#### Article 1 - Objet

MACADI est une société de conseil, de maintenance, de formation, de dépannage informatique et de prestation de services informatiques. MACADI commercialise également les pièces détachées nécessaires à l'exécution de sa mission.

Dans le cadre des prestations de services effectuées, le CLIENT reste responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité de MACADI ne peut donc pas être engagée de ce chef.

#### Article 2 - Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance du CLIENT. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du CLIENT à ces conditions générales de vente.

#### Article 3 - Prestations de service

MACADI intervient sur demande expresse du CLIENT. La prestation de service de MACADI est destinée à l'installation, au dépannage, au maintien et/ou à la remise en état de fonctionnement de matériels informatiques, à la formation informatique, au conseil.

Le CLIENT fournira les outils logiciels licenciés ainsi que tous les documents constructeur nécessaires à l'intervention.

#### Article 4 - Tarifs

Les tarifs des interventions sont stipulés en T.T.C. pour les particuliers et H.T. pour les professionnels, sans aucun escompte. Ils sont ceux en vigueur au moment de la prise de la commande. Toute demie heure entamée est due.

Les tarifs comprennent le déplacement et la prestation. Ils sont payables à la fin de l'intervention. Sauf accord avec MACADI, le règlement est fait en globalité par chèque à l'ordre de MACADI ou en espèces directement au technicien sur place. Une facture sera imprimée sur site et remise au client ou le cas échéant envoyée après intervention.

#### Article 5 - Conditions financières

Modalités de facturation et de règlement : Les délais et modalités de paiement sont fixés unilatéralement par MACADI comme suit pour les particuliers, les professions libérales et les artisans : le jour même à l'issue de la mission et directement à l'intervenant par chèque ou espèces, pour les entreprises à l'issue de la mission et directement à l'intervenant par chèque ou espèces ou à réception de la facture. Tout retard de paiement entraîne des intérêts de retard au moins égaux à 3 fois le taux d'intérêt légal, l'application d'une clause pénale égale à 20% du montant hors taxe de la facture, et l'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

De plus tout incident bancaire entraîne le paiement par le CLIENT des frais bancaires supportés par MACADI majorés de 2% du montant, correspondant aux frais de gestion. Dans le cas de règlements négociés par traites, le CLIENT s'interdit d'exercer un droit de rétention quelconque sur le montant du prix dû aux échéances prévues. Toute inexécution totale ou partielle de l'une de ces obligations entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes encore dues à quelque titre que ce soit, l'annulation des éventuelles remises accordées ainsi que la suspension de toute livraison. Les techniciens de MACADI sont habilités à procéder à l'encaissement des factures. Toute intervention donne lieu à une facturation minimale d'une demie heure. Tout rendez-vous non annulé 12 heures avant l'intervention donne lieu à la facturation minimale.

#### Article 6 - Validité contractuelle des informations

Les photos et textes des articles représentés sur le site ou dans les documents publicitaires n'ont pas de caractère contractuel. Ces informations ont été rédigées de bonne foi à l'aide des notices et des documentations de nos fournisseurs. MACADI ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites de ces documents ou notices. Les documentations constructeurs et ou distributeurs que MACADI serait amené à produire dans le cadre de ses missions de conseil en choix de matériel ne peut engager la responsabilité de MACADI.

#### Article 7 - Logiciel et Licence

Le CLIENT ayant acheté une licence logiciel propriétaire d'un éditeur se devra de respecter la législation en vigueur. Il s'engage formellement à l'utiliser pour son seul usage et sur un seul système. Il est rigoureusement interdit au CLIENT de faire au profit de qui que ce soit des travaux à façon sur le logiciel concédé. De même, il lui est formellement interdit d'en faire une quelconque copie, sauf à titre exclusif de sauvegarde. Le CLIENT respectera et s'engage à faire respecter les droits d'auteur reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle.

## **MACADI**

### Maintenance Assistance Configuration Aide à Domicile en Informatique

#### **Article 8 - Matériel**

Jusqu'au paiement complet et encaissement effectif des factures, MACADI reste propriétaire des produits et prestations fournis par elle, et aura la faculté d'en reprendre possession à tout moment.

#### **Article 9 - Clause de parfaite information**

Le CLIENT déclare expressément avoir reçu de MACADI toutes les informations et tous les conseils nécessaires pour la jouissance de l'objet de sa commande et renonce à rechercher sa responsabilité de ce fait.

#### **Article 10 - Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Ces données ont pu être communiquées à des entreprises tierces et le CLIENT peut donc être amené à recevoir de ces sociétés des propositions commerciales. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire à MACADI en indiquant ses nom, prénoms, adresse, adresse mail afin que MACADI puisse faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

#### **Article 11 - Confidentialité**

MACADI s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le CLIENT et d'une manière générale aucune donnée confidentielle au sens de la loi informatique et liberté.

#### **Article 12 - Loi applicable**

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas d'échec d'une procédure de conciliation amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.